

DELIBERATION DD2026_068

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (CRHH)

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (CRHH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) rassemble, sous la présidence du Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, les partenaires locaux de l'habitat et de l'hébergement : élus des collectivités, professionnels, organismes associations et représentants des usagers, et services de l'Etat concernés.

Que ce comité émet chaque année un avis sur la base d'un rapport présenté par le préfet de région sur :

- la satisfaction des besoins en logements des différentes catégories de population,
- les orientations de la politique de l'habitat dans la région et des politiques locales,
- la programmation annuelle des aides publiques au logement et de la coordination des financements, (Etat, établissements publics, collectivités,...),
- les projets de programmes locaux de l'habitat (PLH) et plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),
- les projets d'arrêtés de carence art 55 loi SRU,
- etc.

Que le CRHH se compose de trois collèges dont un représentant des collectivités territoriales, il convient de désigner un représentant au sein de ce comité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner Madame Véronique CHABREYROU pour représenter le Grand Périgueux au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU